

A.D.F.R.

Kigali, Juin 1991

Le Bureau,

à
Mme Marie-Claire NIVOIT-CATHALA
Secrétaire générale de l'
A.D.F.E.

Chère amie,

Dix mois après les "événements d' octobre" nous souhaitons t' informer de la situation prévalant au Rwanda. Cette préoccupation est liée à notre souci de voir les droits de l' homme respectés, particulièrement dans les pays où la France intervient en tant que bailleur de fonds essentiel.

Il y a deux ans, le bicentenaire de la révolution de 1789, a permis de raviver au niveau international les notions de démocratie et droits de l' homme. Ces notions ont été mises en avant par notre Président, lors de la réunion de la Baule, en 1990, comme préalable à mettre en œuvre par les pays, notamment africains, qui souhaitaient bénéficier de l' aide de la France.

En ce qui concerne le Rwanda, ce discours a été clairement rappelé par Monsieur J. PELLETIER, alors Ministre de la Coopération et du Développement, lors de sa visite à Kigali en novembre 1990. (Guerre d' Octobre).

Ainsi, le Président de la République Rwandaise, sous la pression internationale (et particulièrement de la France) s' est engagé à :

- supprimer la mention "Ethnie" sur la carte d' identité
- libérer tous les prisonniers arrêtés arbitrairement depuis octobre 1990
- s' associer à une conférence régionale sur le problème des réfugiés
- modifier la constitution pour introduire le multipartisme au Rwanda.

Quelques faits :

- Rien ne permet de penser que la suppression de la mention "Ethnie" sera mise en application. Suite au discours du président allant dans ce sens, il apparait qu' une partie de la population y soit hostile et notamment les députés siégeant actuellement au parlement (CND). Les Rwandais n' ont pas été, à ce jour, invités à renouveler leur carte d' identité.

- Des prisonniers dont le dossier est vide n' ont toujours pas été libérés.
- Les prisonniers libérés à la veille de la prise de décision des bailleurs de fonds de soutenir l' ajustement structurel au Rwanda (70 000 000 FF en ce qui concerne la France) :
 - . en majorité ne peuvent pas retrouver leur emploi,

Page 1

A. D. F. R.

. font, pour certains, l' objet de menaces, de brimades de la part de représentants de l' ordre (confiscation des pièces d' identité pendant plusieurs jours leur faisant courir le risque d' être à nouveau emprisonnés), . d' autres sont empêchés de quitter le territoire et se voient confisquer leur passeport.

- Certains prisonniers ont été condamnés à mort sous la pression populaire (jugement concomitant avec l' attaque des rebelles sur la ville de Ruhengeri), après un procès expéditif durant lequel les droits de la défense n' ont pas été respectés : les avocats de la défense, sous la menace populaire ont refusé de plaider. La révision du jugement n' est pas envisagée.

- La nouvelle constitution a été promulguée le 10 juin. Le décret d' application permettant la déclaration des partis n' est pas paru au J.O.

- En utilisant les canaux officiels (Radio d' Etat, représentants en province), le pouvoir, annonçant début juin une attaque imminente et massive du pays par l' ennemi venu de l' étranger a mobilisé la population contre l' ennemi tutsi. Ceci entraîne des risques de dérapage certain et ralentit la dynamique démocratique.

- Certains journalistes se voient emprisonnés pour atteinte à la sécurité de l' Etat dès qu' ils envisagent de critiquer le pouvoir en place. D' autres journaux diffusant une idéologie antitutsi depuis décembre 1990, continuent à attiser la haine ethnique sans être inquiétés. (Cf. KANGURA N° 6, pages 6 à 8).

- On ne parle plus de la conférence régionale qui visait à résoudre le problème des réfugiés dans la région des grands lacs. Les conclusions n' en sont pas connues. (Comment imaginer qu' une démocratie puisse se mettre en place au Rwanda, tant que ce problème ne sera pas résolu ?)

- Aucune information n' est vérifiable en ce qui concerne l'importance des exactions commises,

. soit par certains membres de la population en
Octobre/Novembre et Janvier/Février dans les Préfectures de
Ruhengeri et Gisenyi (quelle est l' ampleur des massacres ?
suites légales ?)

. soit par certains militaires de l' armée régulière en Janvier/Février dans ces
mêmes Préfectures (viols, vols ...).

En plus des faits ci-dessus mentionnés, il faut ajouter :

- que l' on constate l' abus de pouvoir de fonctionnaires à l' encontre de certains de leurs compatriotes : développement d' une corruption de la part des représentants de l' ordre qui abusent de la situation d' exception.

- qu' il existe actuellement une confusion dans l' esprit de la population Rwandaise pro ou anti-gouvernementale et celui de certains expatriés quant à la mission des militaires Français au Rwanda. (Amalgame entre Mission d' assistance militaire, Instruction des cadres de l' armée Rwandaise, Légion pour la protection des ressortissants Français ...). Par exemple, circule la rumeur que certains militaires français participent directement aux combats (blessés, morts ...).

A.D.F.R.

Parce que nous sommes soucieux de la promotion de nos idéaux démocratiques et conscients du réel soutien apporté par la France au gouvernement Rwandais actuel, nous nous demandons si le gouvernement français a l'intention d'utiliser tous les moyens à sa disposition pour aider à la mise en place d'un Etat de droit réellement démocratique au Rwanda.

Amitiés,


La présidente
Claudine SALERES


Le vice-président
Xavier MALATRE


Le trésorier
Marc AUBERT


Le secrétaire
Raphael PLEUTIN

Copie : Monsieur l'Ambassadeur de France au Rwanda